



HAUTE AUTORITE POUR LA BONNE GOUVERNANCE

**RAPPORT DE LA VISITE INSTITUTIONNELLE DE L'AUTORITE
SUPERIEURE DE CONTROLE D'ETAT ET DE LUTTE CONTRE LA
CORRUPTION (ASCE-LC) DU BURKINA FASO**

Du 04 au 09 Octobre 2021



Photo de Famille du Président de la HABG et de la délégation de l'ASCE-LC

CONTEXTE

L'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de lutte contre la Corruption (ASCE-LC) est l'organe suprême de contrôle administratif interne et de lutte contre la corruption du Burkina Faso. Il a été créé par la loi N°082-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant attribution, composition, organisation et fonctionnement de l'ASCE-LC. Cette entité est née de la fusion des attributions de trois (03) structures de contrôle à savoir, l'Inspection générale d'Etat, la Haute Autorité de Coordination de la Lutte contre la Corruption et la Coordination Nationale de la Lutte contre la Fraude, créant ainsi l'ASCE-LC.

L'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de lutte contre la Corruption (ASCE-LC) a pour attribution au terme de l'article 5 de la loi suscitée, la prévention et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées en vue de promouvoir l'intégrité et la probité dans la gestion des secteurs publics, privés et de la société civile. Dans le cadre du renforcement de ses capacités et de sa coopération, elle a adressé le 1^{er} septembre 2021, une demande de visite d'échanges et de travail auprès de la HABG. En effet, l'ASCE-LC a adressé à la HABG, des requêtes relatives à des enquêtes et demandes d'informations portant sur des dossiers de corruption. En marge de cette collaboration, la HABG et l'ASCE-LC ont initié depuis l'année 2021, un projet d'accord de coopération pour formaliser leur relation. Ce séjour en terre ivoirienne a permis la signature de ce protocole d'accord.

En réponse, en date du 08 septembre 2021, Monsieur N'golo COULIBALY, Président de la HABG a répondu favorablement à la requête de son homologue et a confirmé la disponibilité de son institution à recevoir la délégation du Burkina Faso du 04 au 09 octobre 2021. Ainsi, une délégation de l'ASCE-LC, conduite par son Contrôleur Général, est arrivée en Côte d'Ivoire le dimanche 03 octobre 2021 pour matérialiser cette requête. Elle a séjourné pendant huit jours qui ont été marqués par des séances de travail avec la HABG et des visites institutionnelles à d'autres structures de la promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption de la Côte d'Ivoire.

Le présent rapport fait la synthèse de toutes les activités qui ont parsemé cette visite d'échanges et de travail.

Composition de la délégation de l'ASCE-LC :

- La délégation de l'ASCE-LC était composée de :
- Docteur IBRIGA Luc Marius, Contrôleur Général d'Etat de l'ASCE-LC, Chef de délégation ;
- Monsieur ILYINGA Antoine, Contrôleur d'Etat à l'ASCE-LC, Chef du département Enquêtes et Investigations ;

- Monsieur OUEDRAOGO Zoé-Windpaogre Constantin Marie Roland, Magistrat, Conseiller juridique à l'ASCE-LC ;
- Monsieur BARRO Seydou, Magistrat, Substitut du Procureur du Faso, Membre du Parquet Economique et Financier du Tribunal de Grande Instance Ouaga 1.



La Délégation de l'ASCE-LC

I. PROGRAMME DES ACTIVITES DE LA MISSION DE L'ASCE-LC

Un planning a été élaboré comportant une cérémonie de signature d'un accord de coopération, des séances de travail avec les directions de la HABG notamment, la Direction de l'Investigation et des Poursuites ainsi que la Direction du Traitement des Déclarations de Patrimoine, des séances de travail avec les autres entités sélectionnées œuvrant dans la promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption.

Ainsi le programme général de la visite de l'ASCE-LC se résume comme le présente le tableau ci-après :

| Horaires | Activités |
|---------------------------------|---|
| Dimanche 03 octobre 2021 | |
| 13 h 30 | Accueil de la délégation de l'ASCE-LC à l'aéroport d'Abidjan |
| Lundi 04 octobre 2021 | |
| 10 h 00 – 12 h 30 | Cérémonie d'accueil, Signature de l'Accord de coopération et échanges à la HABG |
| 12 h 30 – 14 h 30 | Déjeuner offert par la HABG |
| 14 h -30 - 16 h 30 | Séance plénière avec toutes les Directions de la HABG : <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la HABG - Présentation de l'ASCE-LC |
| Mardi 05 octobre 2021 | |
| 09 h -00 - 12 h 00 | Séances de travail à la HABG |
| 15 h 00 - 16 h 00 | Inspection Générale d'Etat |
| 16 h 30 – 17 h 30 | Inspection Général des Finances |
| Mercredi 06 octobre 2021 | |
| 09 h 30 – 11 h 00 | Pôle Pénal Economique et Financier |
| 11 h 30 – 13 h 00 | Cellule Nationale du Traitement des Informations Financières |
| 15 h 00 – 16 h 30 | Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance, du Renforcement des Capacités et de la Lutte contre la Corruption |
| Jeudi 07 octobre 2021 | |
| 10 h 00 – 12 h 00 | Cérémonie de fin de Visite à la HABG <ul style="list-style-type: none"> - Mot de clôture de la HABG - Séance de restitution de la mission par l'ASCE-LC et échanges |
| 19 h 00 – 22 h 00 | Dîner offert à l'ASCE-LC par la HABG |
| Vendredi 08 octobre 2021 | |
| 09 h 30 – 12 h 00 | Activité touristique (Balade lagunaire) et fin de la Mission |

1. La cérémonie de signature du Protocole d'accord du lundi 04 octobre 2021

La cérémonie de signature du Protocole d'accord entre la HABG et l'ASCE-LC a été marquée par différentes allocutions notamment, le mot introductif du Secrétaire Général de la HABG, le message du Contrôleur Général de l'ASCE-LC et enfin l'allocution de bienvenue et d'ouverture des travaux par le Président de la HABG.

La cérémonie de signature du Protocole d'accord a réuni les autorités de la HABG et la délégation de l'ASCE-LC en présence de la presse écrite et audiovisuelle. Elle a débuté par un mot introductif délivré par Monsieur AKA Henri Augustin, Secrétaire Général de la HABG. Il a d'entrée, souhaité au nom de Monsieur le Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, en son nom personnel et en celui de l'ensemble du personnel de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, une chaleureuse bienvenue et un agréable séjour en Côte d'Ivoire à la délégation de l'ASCE-LC. Monsieur AKA Henri a précisé que cette visite de l'ASCE-LC s'inscrivait dans le cadre de l'application du chapitre VI de la Convention des Nations Unies contre la corruption relative à la coopération internationale et spécifiquement de l'article 92 de l'Ordonnance N°2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées qui encouragent la coopération la plus large possible à travers la signature d'accord de coopération et d'échange d'informations en matière de politique de lutte contre la corruption. Il a fustigé les effets de la corruption sur le développement des Etats avant de conclure que la présence de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de lutte contre la Corruption en Côte d'Ivoire ne fait que renforcer les liens d'amitié et de coopération déjà bien avancés entre les deux organismes.

Dans son allocution le **Docteur IBRIGA Luc Marius**, Contrôleur Général d'Etat de l'ASCE-LC, Chef de délégation, a exprimé leur joie, sa délégation et lui de se retrouver en Côte d'Ivoire. Il a remercié le Président de la HABG de l'accueil et de l'attention à eux portée depuis qu'ils ont foulé le sol ivoirien. Il a précisé que sa délégation et lui sont présents pour apprendre et renforcer leur capacité auprès de la HABG et des autres structures qu'ils auront à visiter. Il a insisté sur la conjugaison des efforts en matière de lutte contre la corruption afin de tisser un maillage serré autour des corrupteurs. Docteur IBRIGA a informé de l'initiative de son pays de l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption à l'instar de la Côte d'Ivoire.

Dans son allocution de bienvenue et d'ouverture des travaux, le Président de la HABG a d'abord souhaité à ses illustres hôtes, la traditionnelle "Akwaba" en Côte

d'Ivoire, il a signifié que la lutte contre la corruption s'inscrivait aujourd'hui comme une priorité dans toutes les politiques de développement des Etats et que c'est dans cette perspective que la Côte d'Ivoire a mis en place un dispositif juridique et institutionnel de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées. Il s'agirait pour les institutions dédiées, de mettre à la disposition des acteurs de lutte contre la corruption, une information rapide, exhaustive, cohérente et fiable concernant l'action gouvernementale relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et qui devra prendre en compte les aspirations des populations. C'est pourquoi il adhère au projet de la signature du protocole d'accord de coopération qui permettra aux deux entités homologues, d'échanger des informations, de faire le bilan de leurs forces et faiblesses afin de rectifier le cap à chaque instant dans leur quête de moralisation de la vie publique de leurs Etats respectifs.

A la suite des différentes allocutions, Monsieur N'golo COULIBALY et Docteur IBRIGA Luc Marius ont procédé à la signature effective du protocole d'accord entre la HABG et l'ASCE-LC.

2. Contenu de l'accord de coopération

Le protocole d'accord de coopération est composé de treize (13) articles et subdivisé en trois (3) sections. Il a pour objectif de créer les conditions pour une meilleure coopération entre nos deux structures en vue de prévenir, détecter, enquêter et combattre efficacement la corruption dans ses manifestations transfrontalières, dans le respect de la souveraineté des pays dont les parties sont originaires.

En d'autres mesures, la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) et l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) conviennent, en vue de faciliter l'exercice effectif de leurs responsabilités respectives, de collaborer étroitement et diligemment, en tant que de besoin, et de se consulter sur les questions d'intérêt mutuel, en vertu des dispositions du présent protocole d'accord et conformément aux dispositions pertinentes de leur cadre juridique interne.

Le consensus sur le présent protocole devra aboutir à une coordination des actions et mesures idoines pour prévenir et réprimer la corruption dans nos Etats respectifs. A cet effet, les parties s'engagent à :

- échanger des informations en matière juridique pour atteindre les objectifs du protocole d'accord ;
- échanger des documents et informations relatifs à des affaires dont chaque partie est saisie et dans la mesure du possible ;

- partager les expériences et les meilleures pratiques dans le cadre de la détection des actes de corruption et d'infractions assimilées.

En outre, cette synergie d'action est encore plus affirmée lorsque les représentants d'une partie (HABG ou ASCE-LC) en charge d'une affaire ayant fait l'objet d'une requête pourront effectuer une visite de travail auprès de l'autre partie afin d'aider à solutionner le problème. C'est le cas aujourd'hui.

Par ailleurs, le protocole d'accord présente l'avantage d'une relative flexibilité en ce sens que chaque partie peut, sans préjudice, mettre un terme au présent protocole d'accord, en notifiant son intention par écrit à l'autre partie sous réserve du respect d'un préavis de six (06) mois avant la date souhaitée pour la fin de l'accord de coopération. Le Comité de suivi se réunit à cet effet à l'initiative de la partie qui souhaite la dénonciation. La dénonciation n'affecte pas les dettes et obligations établies séparément en vertu des lois et règlements en vigueur.



Signature du Protocole d'accord

3. Séance plénière de présentation des deux institutions

Monsieur le Secrétaire Général de la HABG a d'entrée de jeu, présenté la HABG, ses missions, ses attributions et sa composition. Par la suite, chaque direction de la HABG en a fait autant tout en précisant les perspectives qu'elle compte atteindre à court et moyen terme.

Cette séance plénière a été ponctuée de questions de la délégation de l'ASCE-LC notamment :

- Comment la HABG a-t-elle traité la question de déclaration de patrimoine ?
- Une meilleure compréhension du fonctionnement des Comités locaux d'intégrité ?
- Où en est la Côte d'Ivoire relativement à la ratification du Protocole de la CEDEAO sur la corruption ?
- Comment adhérer au réseau pour l'intégrité ?

Après la HABG, le Contrôleur Général de l'ASCE-LC a présenté sa structure dans ses différentes missions, attributions et sa composition. (*Voir annexe*)

4. Réponses de la HABG

• Plateformes Anticor et les comités locaux d'intégrité

En ce qui concerne les plateformes Anticor et les comités locaux d'intégrité, ils se présentent comme suit :

La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance procède à la mise en place de « Comités locaux d'intégrité » et de « plateformes Anticor », cadres de concertation entre les autorités administratives et les populations dans chaque département du pays. Ces instruments vont servir de rempart contre la corruption en formant et en informant les acteurs publics et les membres de la société civile sur les manifestations et les conséquences de la corruption.

L'objectif est de doter les localités d'un cadre d'échanges et d'un mécanisme de surveillance de la corruption et les infractions assimilées. Il s'agira plus spécifiquement de :

- initier un mouvement pour une coalition locale pour promouvoir des valeurs d'intégrité, prévenir et lutter contre la corruption et les infractions assimilées ;
- organiser la participation des acteurs de la société civile locale à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées ;
- récompenser les meilleures localités en matière de promotion de l'intégrité, et de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

Le Comité Local d'Intégrité se compose des membres de la société civile (associations de jeunes, de femmes, syndicats, ONG) qui se constituent volontairement et sans interférence ni de l'administration locale ni de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance.

La Plateforme Anticor, elle, se compose des autorités administratives locales pour répondre aux préoccupations soulevées par le Comité Local d'Intégrité.

- **Déclaration de patrimoine en ligne**

Pour la déclaration de patrimoine, nous ne la faisons pas encore en ligne. Ce processus est à l'étude car cela suppose un maximum de sécurité pour la protection des données. Le mécanisme mis en place ne concerne que le retrait des formulaires en ligne.

- **Etat du processus de ratification du Protocole de la CEDEAO par la Côte d'Ivoire**

Le 06 août 2019, la HABG a introduit une requête pour la ratification du Protocole sur la lutte contre la corruption de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), auprès du Ministère des Affaires Etrangères. En retour, en date du 23 août 2019, le Ministère des Affaires Etrangères a souhaité que la HABG lui fasse parvenir un rapport de présentation sur le Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora, en vue d'engager la procédure de ratification. Ce document a été transmis par courrier n° 0779/HABG/PDT/SG/DCOOP/ESC/2019 au Ministère des Affaires Etrangères, le 26 septembre 2019.

Après de nombreux échanges téléphoniques et des séances de travail avec la Direction juridique du Ministère des Affaires étrangères (avril et mai 2020 et juin 2021) et suite au dernier courrier de relance référencé N°0193/HABG/PDT/SG/DCOOP/ESC/ajt/2021 du 18 mai 2021 adressé au Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora dans laquelle la HABG sollicitait la suite accordée à sa requête de ratification du Protocole, il ressort que: « la procédure de ratification de ce Protocole a été engagée...Toutefois, suite à la formation du nouveau Gouvernement intervenu le 06 avril 2021, le dossier de ratification du Protocole initialement transmis au Secrétariat Général du Gouvernement a été renvoyé, pour actualisation, au Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la Diaspora.

Le dossier de ratification est en cours de transmission au secrétariat Général de Gouvernement en vue de son inscription à l'ordre du jour du Conseil des Ministres. ».

- **Comment adhérer au réseau pour l'intégrité ?**

L'adhésion au réseau pour l'intégrité se fait sur demande adressée au secrétariat permanent du réseau. Elle peut aussi se faire lors des assises directement à l'assemblée qui délibère par vote.



Séance plénière

5. Séance de travail entre l'ASCE-LC et la Direction de l'Investigation et des Poursuites

Le séjour d'échanges et de travail de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de lutte contre la Corruption (ASCE-LC) a pour objectif de manière spécifique, de s'enquérir des suites à donner à certains dossiers d'enquêtes et de demandes d'informations transmis à la HABG.

Compte tenu du caractère confidentiel de la teneur des dossiers d'enquêtes, la séance de travail s'est tenue à huis clos.

6. Séance de travail entre l'ASCE-LC et la Direction du Traitement des Déclarations de Patrimoine

Cette séance a consisté en une présentation des différentes parties sur le traitement des déclarations de patrimoine en vigueur dans les états respectifs.

L'essentiel du processus de la déclaration en ligne du Burkina Faso figure dans la présentation en annexe du présent rapport.

7. Visites aux structures homologues et de contrôle du mardi 05 au mercredi 06 octobre 2021

Cinq (05) entités ont répondu favorablement à la demande de la HABG pour l'accord d'une séance de travail à la délégation de l'ASCE-LC.

Il s'agit de :

- l'Inspection Générale d'Etat ;
- le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance, du Renforcement des Capacités et de la Lutte contre la Corruption ;
- le Pôle Pénal Economique et Financier;
- l'Inspection Générale des Finances ;
- la CENTIF-CI.

Ces visites aux autres structures de promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption se sont effectuées du mardi 05 au jeudi 06 octobre 2021 selon le calendrier ci-après :

| DATES | HORAIRES | LIEU | OBJET | PARTICIPANTS |
|-------------------------------------|-------------------|--|---|--|
| Mardi 05 Octobre 2021 | 15 h 00 - 16 h 00 | IGE : - Inspecteur Général d'Etat - Equipe de direction | Rencontre de présentation et d'Informations | - Membres de l'ASCE-LC - DCOOP |
| | 16 h 30 – 17 h 30 | IGF : - Directeur Général - Equipe de direction | Rencontre de présentation et d'Informations | - Membres de l'ASCE-LC - DCOOP |
| Mercredi 06 Octobre 2021 | 09 h 30 – 11 h 00 | Pôle Pénal Economique et Financier : - Présidente - Equipe de direction | Rencontre de présentation et d'Informations | - Membres de l'ASCE-LC DIP - DCOOP |
| | 11 h 30 – 13 h 00 | CENTIF : - Président - Equipe de direction | Rencontre de présentation et d'Informations | - Membres de l'ASCE-LC - DIP - DCOOP |
| | 15 h 00 – 16 h 30 | MPBGRCLC : - Ministre - Cabinet - Directions techniques | Rencontre de présentation et d'Informations | Membres de l'ASCE-LC - DCOOP |

Le résumé des rencontres se présente comme suit :

Inspection Général d'Etat

Les deux entités, ayant des missions identiques, les échanges se sont focalisés sur les projets de réformes. Le Burkina Faso s'est montré intéressé par le projet de réforme porté par l'IGE qui consiste à instituer des comités d'audit dans les ministères sectoriels, en plus des inspections qui existent déjà. Il s'agit d'ailleurs d'une disposition communautaire et les réformes sont en cours en Côte d'Ivoire.

L'ASCE-LC a indiqué qu'au Burkina, ces comités sont désignés par l'appellation « Autorité de contrôle sectoriel », mais il s'agit de la mise en œuvre de la même disposition communautaire qui vise à instituer des structures d'audit dans chaque Ministère. La réforme est également en cours au Burkina.

Liste des personnes rencontrées :

| NOMS ET PRENOMS | TITRE |
|---------------------------|---|
| M. Théophile AHOUA N'Doli | Inspecteur Général d'Etat |
| M. HIBAUT Alexis | Secrétaire Général |
| M. Charles SOUNGOLE | Inspecteur d'Etat en Chef |
| M. KOUASSI Charles | Directeur de Cabinet |
| M. FOFIE Jonas | Chef de Cabinet |
| Mme DOSSO Sylvie | Inspecteur d'Etat en Chef |
| M. N'ZUE Kouassi Firmin | Inspecteur d'Etat, Chef de Département DAPR |
| M. EBESSON Amessan | Chargé d'Etudes |

Inspection Générale des Finances

Les points de discussions ont tourné autour du profil des inspecteurs et sur leurs qualifications. A cela, l'IGF a dit qu'il recrutait généralement des jeunes gens venus de l'institut des statistiques ou de la faculté de sciences économiques qu'ils forment aux meilleurs normes d'audit. La réforme sur les comités d'audit sectoriels a été également discutée et l'IGF a confirmé que la réforme était en cours en Côte d'Ivoire.

Un autre intérêt a été de savoir, quel était le lien de l'IGF avec la HABG ou comment l'IGF coordonne ses missions avec la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance notamment les missions de la brigade de lutte anti-corruption avec celles de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance. À cela l'IGF a répondu qu'il y avait un accord de coopération entre les deux entités qui permet une coopération fluide et naturelle entre les deux entités.

En conclusion l'IGF a montré un vif intérêt pour une visite d'étude auprès de l'Inspection Générale des Finances du Burkina Faso et a promis visiter l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat au cours de cette visite si elle venait à avoir lieu.

Liste des personnes rencontrées :

| NOMS ET PRENOMS | TITRE |
|----------------------------|-------------------------------------|
| M. Lansana SYLLA | Inspecteur Général des Finances |
| Mme ADOU Flore | Secrétaire Permanent |
| M. AKOUBE Mathias | IGAF-Chef de la BLC |
| M. AKPEUBI Parfait | Chef Division I P.I. |
| Mme SERY Florentine | Responsable des Ressources Humaines |
| M. DADIE Justin | Inspecteur des Finances |
| M. N'GUETTA Arsène | Inspecteur des Finances |
| Mme KONE Aïcha | Inspecteur Vérificateur |
| M. N'GUESSAN Koffi Norbert | Inspecteur des Finances |
| M. DOUKOURE Mohamed | Assistant en Communication |

Pôle Pénal Economique et Financier

Ici les discussions ont tourné surtout autour d'un partage d'expérience entre le représentant du Pôle Pénal de Ouagadougou qui était au sein de la délégation et le Pôle Pénal Economique et Financier de Côte d'Ivoire. Ils ont spécifiquement pointé du doigt le fait qu'au Burkina le Pôle Pénal Financier est créé par une loi alors qu'en Côte d'Ivoire il a été créé par décret. En outre au Burkina Faso il existe deux pôles pénaux financiers, l'un dans la capitale et l'autre en région. Ils ont chacun des compétences territoriales spécifiques. En outre, les cas de corruption, leur sont attribués en fonction de leur complexité.

Le Pôle pénal Economique et financier de Côte d'Ivoire a précisé qu'il a une compétence nationale, malgré sa création par un décret présidentiel et non une loi. Cependant, la Présidente du PPEF a précisé que la Côte d'Ivoire est en train d'élaborer une loi qui entend faire du Pôle Pénal Economique et Financier une juridiction complète, dotée d'un procureur financier autonome. Le projet de loi a été accepté en conseil des ministres et doit passer devant l'Assemblée Nationale avant la fin de l'année 2021.

Par ailleurs en Côte d'Ivoire, les matières de corruption, blanchiment, détournement, relèvent toujours de la compétence du Pôle Pénal Economique et Financier peu importe la complexité de l'affaire. Ce qui n'est pas le cas au Burkina Faso qui transmet les dossiers au Pôle Pénal Financier en fonction de la complexité de l'affaire. La présidente du Pôle Pénal Economique et Financier a précisé que son institution était le bras séculier de la HABG. Les deux entités ont convenu de se revoir le jeudi 07 octobre 2021 à partir de 16 h 00 pour poursuivre les discussions.

Liste des personnes rencontrées :

| NOMS ET PRENOMS | TITRE |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| M. PALE Megostin | Magistrat, Juge d’Instruction |
| M. ABOYA Koffi Jean-Claude | Magistrat, Juge d’Instruction |
| Mme ABANET ESSO Blanche | Magistrat, Présidente PPEF |
| Mme KONATE Djénéba épouse EDOUKOU | Procureur de la République Adjoint |
| Mme ZIRIMBA née GOLI Assépé Victoire | Secrétaire Administrative |

Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance, du Renforcement des Capacités, et de la lutte contre la Corruption

La délégation a été reçue par le Ministre en personne. Ainsi, après avoir précisé les missions de son Ministère, il a fait une emphase sur son projet de mettre en place des comités d’audit de gouvernance dans chaque Ministère. Le Burkina Faso a révélé avoir lui un projet d’Autorité Ministériel d’audit. Cependant un audit spécifiquement sur la gouvernance a capté l’intérêt du Président du Burkina Faso, qui a trouvé cela novateur et a félicité le Ministre.

Le Ministre a également indiqué que son Ministère est en plein développement d’une plate-forme d’alerte sur la corruption, supportée par un système Web qui devra être opérationnel d’ici la fin de l’année. Par cette plate-forme tous les usagers pourront dénoncer les actes de corruption dont ils sont témoins dans leurs administrations ou même dans leur environnement. Le Ministre a terminé son propos en invitant la délégation à un atelier sur la protection des lanceurs d’alerte dans la semaine du 10 octobre 2021 dans le cas où leur séjour se prolongerait. Il a précisé que la HABG a été invitée à y participer.

Liste des personnes rencontrées :

| NOMS ET PRENOMS | TITRE |
|---------------------------|-------------------------------|
| M. Epiphane ZORO BI Ballo | Ministre |
| M. YOUNGA Sidi | Conseiller Technique |
| M. Foussény TOURE | Directeur de la Communication |
| | |
| | |

e. Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières de Côte d’Ivoire

Le Colonel TOURE Idrissa, Président de la CENTIF a reçu la délégation de l’ASCE-LC. Il a présenté la situation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en Côte d’Ivoire. Pour lui, l’ASCE-LC

et son organisation devrait travailler en symbiose du fait de la convergence de leurs missions.

Liste des personnes rencontrées :

| NOMS ET PRENOMS | TITRE |
|------------------------|----------------------|
| M. TOURE Idrissa | Président |
| M. OUATTARA Romain | Magistrat |
| M. FOUNGBE Amadou | Secrétaire Général |
| M. DJOBI IRIE François | Conseiller Technique |
| M. ADOU Noël | Membre |
| M. KONE Bakary | Membre |

8. Séance de travail à la HABG relative à la restitution et à la synthèse de la visite d'études de l'ASCE-LC

Le jeudi 07 octobre 2021, une cérémonie de restitution et de fin de mission a eu lieu à la HABG. A cette occasion, le Docteur Luc Marius IBRIGA a fait la synthèse des activités menées par sa délégation et lui au cours de leur séjour en Côte d'Ivoire.

Cette séance de travail s'est déroulée selon le calendrier ci-après :

| Horaires | Activités |
|---|--|
| Jeudi 07 octobre 2021 Cérémonie de Fin de Visite à la HABG | |
| 10 h 00 – 10 h 30 | Accueil et installation |
| 10 h 30 – 10 h 40 | Présentation de la rencontre par le Maître de cérémonie |
| 10 h 40 – 10 h 55 | Allocution du Président de la HABG |
| 10 h 55 – 11 h 25 | Restitution de la mission par l'ASCE-LC et remerciements |
| 11 h 25 – 11 h 40 | Remise de cadeaux et Photos de Famille |
| 11 h 40 | Fin de la cérémonie |
| Quartier libre pour l'ASCE-LC | |
| Dans la Soirée | |
| 19 h 00 – 22 h 00 | Dîner offert à l'ASCE-LC par la HABG |

9. Restitution et synthèse

La séance de restitution a été l'occasion pour Monsieur KONE Moussa, Membre de la HABG, représentant le Président de la Haute Autorité pour la Bonne

Gouvernance de rendre hommage au Docteur Luc Marius IBRIGA, Contrôleur Général d'Etat de l'ASCE-LC. Il a dit garder espoir que le séjour de l'ASCE-LC leur a permis d'obtenir des réponses à certaines de leurs préoccupations notamment aux dossiers d'enquêtes et de demandes d'informations transmis à la HABG. Il a par ailleurs espéré que les différentes visites rendues aux autres entités nationales de contrôle et de promotion de la bonne gouvernance, leur ont permis de mieux cerner et comprendre l'écosystème de prévention et de lutte contre la corruption en vigueur en Côte d'Ivoire. Il s'est dit rassuré que cette collaboration porte très vite ses fruits car les deux institutions ont la lourde tâche de débarrasser leurs Etats des agents véreux et corrompus de leurs administrations.

En retour, le Contrôleur Général d'Etat de l'ASCE-LC a exprimé sa reconnaissance face à toutes ces marques d'attention et de sympathie à l'égard de sa délégation et de sa personne. Cette visite a été l'occasion pour sa délégation et lui d'avoir des rencontres enrichissantes tant sur le plan professionnel, qu'humain.

Cette visite d'études leur a surtout permis d'effectuer des visites institutionnelles enrichissantes. Il a dit avoir découvert une HABG dynamique, organisée et prometteuse au regard des résultats obtenus. Il s'est dit heureux de la signature du protocole d'accord entre les deux entités. Enfin, le Contrôleur Général d'Etat a émis le souhait que la HABG prenne le leadership au niveau du RINLCAO compte tenu des hésitations que connaît cet outil d'intégration.



Echange de cadeau entre le représentant du Président de la HABG et le Contrôleur Général de l'ASCE-LC

II. DINER DE L'AMITIE

Au terme des travaux, le Président de la HABG a convié ses hôtes à un dîner d'amitié.

III. Le dîner de l'amitié a enregistré la présence effective du Président de la HABG, des Membres de la HABG, des membres du Cabinet, du secrétaire Général et des Directeurs. JOURNEE RECREATIVE DU VENDREDI 08 OCTOBRE 2021

La HABG a offert une balade lagunaire à la délégation de l'ASCE-LC pour marquer la fin de la visite d'études.



Balade lagunaire

IV. RECOMMANDATIONS

Les recommandations découlant de ce séjour de l'ASCE-LC sont relatives au processus d'organisation de l'activité de visite d'une entité étrangère.

En effet, la visite de l'ASCE-LC du Burkina Faso a été un véritable enjeu en ce qui a concerné le cadre organisationnel d'un tel événement. Pour une meilleure prise en charge de futurs hôtes, la Direction de la Coopération (DCOOP) recommande la mise en place d'un comité d'organisation impliquant toutes les composantes structurelles de la HABG pour une fluide coordination des activités.

ANNEXES

1. La présentation du processus de la déclaration d'intérêt et de patrimoine en ligne de l'ASCE-LC
2. La présentation du Processus d'inscription à la DIP en ligne
3. La Présentation de l'ASCE-LC

ANNEXE 1

PROCESSUS DE DECLARATION D'INTERET ET DE PATRIMOINE EN LIGNE

ANNEXE 2

**PROCESSUS D'INSCRIPTION
A LA DIP EN LIGNE**

ANNEXE 3

PRESENTATION DE L'ASCE-LC